

# **Attestation fédérale de formation professionnelle d'**

# **Aide en soins et accompagnement**

**(AFP ASA)**

**Pour une meilleure  
(re)connaissance du métier**

## 1. Profil professionnel

---

Les aides en soins et accompagnement AFP assument des tâches de soins et d'accompagnement. Ce métier transverse s'accomplit sous délégation et suppose une vision interdisciplinaire.

Ils-elles participent à l'organisation d'activités quotidiennes permettant d'assurer le bien-être physique, psychique et social de personnes de tous âges. Ils-elles soutiennent les client-e-s dans leurs activités quotidiennes.

Sous la responsabilité du personnel soignant et socio-éducatif, ils-elles effectuent des soins de base (hygiène, alimentation), des tâches d'entretien et d'animation, tout en développant et favorisant les relations humaines.

Les aides en soins et accompagnement AFP accomplissent des travaux administratifs et logistiques simples.

Ils-elles respectent la personnalité des client-e-s et les associent aux activités en s'appuyant sur leurs ressources.

## 2. Durée de l'apprentissage et titre obtenu

---

L'apprentissage d'aide en soins et accompagnement AFP dure deux ans, y compris la procédure de qualification.

Le titre obtenu est une attestation fédérale de formation professionnelle d'aide en soins et accompagnement.

## 3. Domaines d'activité

---

Différents publics : personnes de tous âges ayant besoin d'aide dans la maîtrise de leur quotidien

- personnes âgées, personnes en situation de handicap, patients en soins aigus, etc.

Différents lieux : milieux ambulatoire, hospitalier ou dans des lieux de vie

- EMS, hôpitaux, cliniques, centres de réadaptation, soins à domicile, établissements socioéducatifs, etc.

## 4. Domaines de compétences

---

1. Collaborer et apporter son soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels
2. Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne
3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien
4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail
6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe

## 5. Qualités requises

---

- Capacité à écouter et à communiquer
- Aptitude à travailler en équipe
- Désir de soigner et de soutenir les autres
- Équilibre affectif et psychique
- Courtoisie, tact et discrétion
- Sens de l'hygiène et de la propreté

## 6. Conditions d'admission

---

Pour un apprentissage :

- ➔ Scolarité obligatoire achevée ou 15 ans révolus et contrat d'apprentissage signé
- ➔ Les entreprises formatrices doivent être au bénéfice d'une autorisation de former
- ➔ Des conditions particulières peuvent s'appliquer selon le canton d'apprentissage

Pour une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou une admission directe à la procédure de qualification (art.32) :

- ➔ Au bénéfice d'une expérience professionnelle de 5 ans, dont 2 ans minimum à 80% dans le domaine d'activité des ASA AFP

## 7. Déroulement de l'apprentissage

---

- 1 jour par semaine de cours professionnels à l'école professionnelle
- 4 jours par semaine de pratique dans l'entreprise formatrice, sous la responsabilité d'un·e formateur·trice en entreprise (FEE) ayant le titre d'ASSC, d'ASE ou de GEI
- 24 jours de cours interentreprises (16 en 1<sup>ère</sup> année ; 8 en 2<sup>ème</sup> année)
- Encadrement individuel spécialisé sur demande, selon l'organisation cantonale du canton d'apprentissage

## 8. Procédure de qualification

---

L'examen final a lieu en fin d'apprentissage et comprend les domaines de qualification suivants :

- travail pratique individuel (TPI)
- connaissances professionnelles
- culture générale

## 9. Perspectives professionnelles

---

- CFC d'assistant·e en soins et santé communautaire (ASSC)
  - CFC d'assistant·e socioéducatif·e (ASE)
- ➔ A certaines conditions, la durée du CFC peut être réduite, selon le principe de perméabilité du système de la formation professionnelle

## 10. Documents à disposition

---

- Ordonnance de formation
- Plan de formation
- Profil de qualification
- Manuel de formation

## 11. Informations et contacts

---

### Suisse :

- ➔ [www.odasante.ch](http://www.odasante.ch)
- ➔ [www.savoirsocial.ch](http://www.savoirsocial.ch)

### Fribourg :

- ➔ [www.ortrafr.ch](http://www.ortrafr.ch)
- ➔ [www.fr.ch/essg](http://www.fr.ch/essg)
- ➔ [www.fr.ch/sfp](http://www.fr.ch/sfp)

### Jura :

- ➔ [www.ortraju.ch](http://www.ortraju.ch)
- ➔ [www.jura.ch/DFCS/SFO.html](http://www.jura.ch/DFCS/SFO.html)
- ➔ [www.divssa.ch/attestation](http://www.divssa.ch/attestation)

### Valais :

- ➔ [www.ortrassvs.ch](http://www.ortrassvs.ch)
- ➔ [www.vs.ch/sfop](http://www.vs.ch/sfop)
- ➔ [www.epasc.ch](http://www.epasc.ch)

### Vaud :

- ➔ [www.ortravd.ch](http://www.ortravd.ch)
- ➔ [www.vd.ch/themes/formation/](http://www.vd.ch/themes/formation/)
- ➔ [www.ecoledesoins.ch](http://www.ecoledesoins.ch)
- ➔ [www.cips.ch](http://www.cips.ch)